



Diplôme d'Etat

Contrat d'apprentissage

Accompagnant Éducatif et Social

ARFASS
BRETAGNE
Le CFA des métiers de l'accompagnement et du soin

Durée
12 > 17 mois

Niveau
3 - CAP

Lieux de formation : Rennes - St Avé
Brest - Quimper - Morlaix

Rentrées : Mai
Septembre - Novembre

Cours théoriques
env 17 semaines - 567 h

Stage hors établissement employeur
4 semaines



Le métier

L'Accompagnant Éducatif et Social (AES) est un professionnel qui **aide les personnes** en situation de **handicap**, de **dépendance** ou de **fragilité à vivre au quotidien** : enfants, adolescents, adultes. Son rôle est essentiel pour leur permettre d'être **autonomes et intégrés dans la société**.

Ses **missions principales** sont :

- **Aider** dans les **gestes du quotidien** (se lever, se laver, s'habiller, manger...)
- **Accompagner** dans les **activités et loisirs** (sorties, jeux, ateliers créatifs...)
- **Favoriser l'autonomie et la communication**
- **Soutenir** moralement et **créer du lien social**

L'AES travaille **en équipe pluridisciplinaire** avec des professionnels comme des médecins, éducateurs, assistants de services sociaux, psychologues, infirmiers, aide-soignants, ...

Lieux de travail

- EHPAD, Maisons de retraite
- Structures d'aide à domicile
- Foyers de vie, Maisons d'Accueil Spécialisée, Foyers d'Accueil Médicalisé, SAMSAH, SAVS
- Instituts Médico-Educatifs
- Etablissements scolaires, classes ULIS



La formation

5 blocs de compétences

- Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
- Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

Référentiel sur www.arfass.org



Les conditions d'accès

- Avoir **moins de 30 ans** à la date de début de contrat
Aucune limite d'âge pour les **personnes reconnues travailleurs handicapés**
- Formation accessible aux **personnes en situation de handicap**.



Comment entrer en apprentissage ?

- Se **pré-inscrire** sur www.arfass.org
- Trouver un **employeur** - L'ARFASS peut vous aider dans vos démarches
- Contacter le **(la) chargé(e) de recrutement** de l'ARFASS (voir coordonnées au verso)
- Après validation de la pré-inscription, l'ARFASS contacte l'employeur et fournit une **fiche recrutement** à compléter
- A **réception de ce document renseigné**, l'inscription est effective (dans la limite des places disponibles)
- A la **signature du contrat d'apprentissage**, l'inscription est définitive

**Nos partenaires
pédagogiques**



Le contrat d'apprentissage

■ Statut de l'apprenti

Les conditions de travail de l'apprenti sont **les mêmes** que celles soumises aux autres salariés de l'établissement.

■ Durée de la formation théorique

La durée de la formation théorique **ne peut être inférieure à 25 %** de la durée totale du contrat.

■ Période d'essai

La durée est de **45 jours**, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée chez l'employeur.

■ Temps de travail

La durée de travail hebdomadaire est **celle qui s'applique dans l'entreprise**. Elle comprend le temps passé en entreprise, en stages pratiques et en centre de formation.

■ Congés payés

Conformément au Code du travail et sous réserve de dispositions contractuelles et conventionnelles plus favorables : **5 semaines par an**.

Le maître d'apprentissage

■ Les conditions

Un maître d'apprentissage assure l'accompagnement de l'apprenti dans l'établissement.

Le maître d'apprentissage doit **posséder un Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social** ou **posséder un diplôme de niveau 3 minimum** (Infra Bac) relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du DE AES.

Il doit également **justifier d'une année d'expérience professionnelle dans ce domaine**.

■ La formation de maître d'apprentissage

Le CFA de l'ARFASS propose une **formation de maître d'apprentissage**.

Dates et lieux sur www.arfass.org
Rubrique Employeur / Formation MA

La rémunération de l'apprenti

La **rémunération** dépend :

- de l'**âge** de l'apprenti
- de la **branche professionnelle** de l'employeur
- de la **durée** du contrat
- du **parcours précédent** de l'apprenti

Code du travail	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
1ère année	43 % SMIC	53 % SMIC *	100 % SMIC *
2ème année	51 % SMIC	61 % SMIC *	100 % SMIC *

Etablissement SSSMS **	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
1ère année	50 % SMIC	65 % SMIC *	100 % SMIC *
2ème année	60 % SMIC	75 % SMIC *	100 % SMIC *

* ou du SMC correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

** Branche Professionnelle du Secteur Sanitaire Social et Médico-Social à but privé non lucratif

Coût de la formation : Gratuit pour l'apprenti

Les aides financières pour l'employeur

■ Pour le secteur privé

• **Prise en charge des frais pédagogiques par l'OPCO**
> Estimation financière sur demande

• **Réduction générale dégressive unique des cotisations (RGDU)**

• **Non prise en compte des apprentis dans le calcul de l'effectif de l'entreprise** (sauf pour le risque accident du travail / maladie professionnelle)

• Aides financières

- **Aide à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage**

Versée par l'OPCO

Sous condition : se renseigner auprès de son OPCO

- **Aide de l'Etat pour l'embauche d'un apprenti**

> 5 000€ pour les entreprises de moins de 250 salariés

> 2 000€ pour les entreprises de plus de 250 salariés (sous conditions)

> ou 6 000€ si l'apprenti est en situation de handicap

Conditions sur www.travail.gouv.fr

■ Pour le secteur public

Estimation financière du coût pédagogique sur demande

• **Exonération des cotisations patronales et salariales de Sécurité Sociale**

• Aides financières

> Fonction Publique Territoriale : infos auprès du CNFPT

> Fonction Publique Hospitalière : infos auprès de l'ANFH

Conditions sur www.arfass.org - Rubrique Employeur / Les aides financières

Réalisation CFA de l'ARFASS
Avril 2026 - Document non contractuel

Dépt 29

Charlotte GUEZENNEC
c.guezennec@arfass.org
06 70 63 82 37

Dépt 35

Elodie BLSTYAK
e.blstyak@arfass.org
07 43 15 23 31

Dépt 56

Nathalie GAUDIN
n.gaudin@arfass.org
07 56 02 72 80



www.arfass.org